

La ministre du Travail invite les employeurs à faciliter le déploiement du télétravail

« Les entreprises appelées à faciliter le télétravail », titre **Le Parisien**. En coulisse, le ministère de la Santé pousse à la roue depuis quelques jours, fort des positions tenues par le passé par Emmanuel Macron et Jean Castex, considérant cette mesure comme **une arme efficace pour freiner la circulation du virus**. Pour l'heure, le ministère du Travail reste droit dans ses bottes, si l'on en croit le nouveau protocole sanitaire publié hier. « On n'a pas assez de données pour infléchir notre position », fait-on valoir. C'est d'ailleurs la ligne du Conseil de défense sanitaire national qui s'est tenu mercredi dernier, alors que, depuis septembre, les entreprises sont les seuls maîtres à bord. « **Le télétravail participe à la démarche de prévention du risque d'infection. La ministre a donc invité les employeurs à faciliter son déploiement, en tenant compte des enjeux d'organisation du travail et des risques liés à l'isolement des salariés** », indique l'entourage d'Elisabeth Borne. Le ministère incite les employeurs à faire preuve de souplesse. Sauf que rien ne les y oblige. La stratégie affichée dans le nouveau protocole se focalise donc sur **l'application « stricte » des gestes barrière**, particulièrement le **masque obligatoire**, qui se sont nettement relâchés, de l'aveu de tous. Une piqûre de rappel des bonnes pratiques, avec quelques ajouts, sur **l'aération**, le système de mesure de CO2, les moments de convivialité ou encore les **cantines d'entreprise**. (Le Parisien, p.3)